

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC Beauce-Centre
Municipalité de Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**Avis de l'étude d'une demande de dérogation mineure
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,**
Émilie Gagné **de la susdite municipalité,**

(Directrice générale)

QUE le conseil municipal, suite à une demande de dérogation mineure adressé par Cultiver pour Partager, aura à se prononcer sur sa demande lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 septembre 2024.

QUE lors de cette assemblée, le conseil expliquera le contenu et les effets de cette demande et entendra les personnes qui désireront s'exprimer.

L'immeuble visé par la demande se situe sur le lot 6 353 075 sur le Rang Sainte-Marie. La demande vise à obtenir une dérogation mineure qui vise l'article 152 du règlement de zonage visant à permettre la localisation d'une aire de chargement et de déchargement en cour avant.

**DONNÉ à Saint-Alfred ce 21^e jour du mois d'août deux mille
vingt quatre.**



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 21^e jour du mois d'août 2024, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de novembre deux mille vingt quatre.



Directrice générale